



Canny Sur Matz, le 16 Avril 2024

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

**Présents :** Messieurs Philippe DELACHAMBRE, Didier BAYART, Dominique VASSANT, Michel FARGE, Olivier DELIGNIERES, Guy DUBOIS.

Madame Sabine GUETTE.

**Absents représentés :** Danielle DELACHAMBRE pouvoir à Philippe DELACHAMBRE, Frédéric LESAGE pouvoir à Olivier DELIGNIERES.

**Désignation du secrétaire de séance :** Guy DUBOIS.

### **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2024 :**

Suite à une remarque de monsieur Didier BAYART et après approbation du conseil municipal, il sera apporté une modification à ce compte rendu concernant les ossements de l'ancien cimetière rue Bastien. Cette modification stipule que le financement du nouvel ossuaire est pris en charge par les anciens propriétaires du terrain Mr et Mme CATRICKE.

### **1) Délibération demande de subvention auprès du conseil régional des Hauts de France pour les travaux des monuments aux morts.**

Approuvée à l'unanimité

### **2) Délibération demande de subvention pour la création de caniveaux et du passage PMR (personnes à mobilité réduite) sur la départementale 41.**

Approuvée à l'unanimité.

### 3)Vote des subventions :

Club de foot de Lassigny.

Contre 9 voix, pour 0 voix, abstention 0 voix.

Collège Abel LEFRANC.

Contre 9 voix, pour 0 voix, abstention 0 voix.

Centre social de Lassigny.

Contre 9 voix, pour 0 voix, abstention 0 voix.

Association des anciens combattants.

Acceptée à l'unanimité pour la somme de 200euros.

Les potiers du coin de Canny sur Matz

Une subvention de 800 euros est demandée par cette association.

Contre 9 voix, pour 0 voix, abstention 0 voix.

Il est accordé une subvention de 600 euros par 9 voix pour, contre 0 voix, abstention 0 voix.

Association des parents d'élèves.

Mise en réserve d'une somme de 300 euros si une subvention est demandée.

Pour 9 voix, contre 0 voix, abstention 0 voix.

### 4) vote des taxes :

Taux 2023 : Foncier bâti 36,27 %

Foncier non bâti 40,28 %

Foncier des entreprises 20,21 %

Taxe d'habitation 17,24 %

Le conseil municipal décide de rester sur les mêmes taux pour l'année 2024.

### 5)Vote des tarifs communaux 2024

#### Location salle des fêtes :

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2024.

**Il est apporté la modification suivante dans l'organisation de la location :**

Pour toute réservation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la salle des fêtes il sera demandé 40 % de la somme à la réservation et, le solde de 60 % après la réservation. **Cette modification est faite pour éviter toute annulation sans motif valable dans un délais de 2 mois avant la date de réservation, les 40 % restants acquis à la mairie en cas d'annulation.**

Le contrat de location sera modifié en ce sens.

#### Cimetière :

Pas de changement des tarifs.

#### Colombarium :

Pas de changement des tarifs.

Loyers des logements :

Ceux-ci seront revalorisés suivant l'indice IRL officiel (Indice de Référence des Loyers).

**6) Vote du compte administratif 2023 :**

Contre 0 voix, abstention 0 voix, pour 8 voix, le maire ne participant pas à la présentation et au vote du compte administratif.

**7) Vote de l'affectation de résultats :**

Pour 9 voix, contre 0 voix, abstention 0 voix.

**8) Vote du compte de gestion du percepteur :**

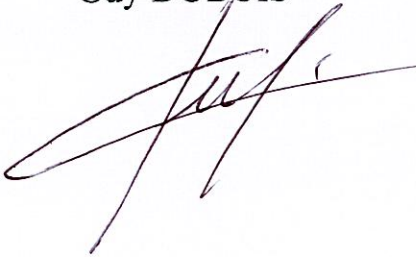
Pour 9 voix, contre 0 voix, abstention 0 voix.

**9) Vote du budget primitif 2024 :**

Pour 9 voix, contre 0 voix, abstention 0 voix.

**N'ayant pas de question diverse la séance est levée à 22h45.**

Guy DUBOIS



Philippe DELACHAMBRE

